



CONSEIL MUNICIPAL
Samedi 26 mars 2022 à 9 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au château de Raray, sous la présidence de Monsieur de La BEDOYERE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Marc de La Bédoyère, Maire
Mme Martine Belguerras, 1ère Adjointe
Mme Virginie Franchet, 2ème Adjointe

Mme Claude Bonte, M. Patrick Gheraert, M. Daniel Guillaume, M. Nicolas de La Fournière, M. Jean-Raynald Trotin, Conseillers

Etaient absents :

M. Emmanuel de La Bédoyère, qui donne pouvoir à Patrick Gheraert
M. Bruno Lagache, qui donne pouvoir à Martine Belguerras

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Belguerras Martine a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du Compte rendu précédent.

Vitesse dans Raray

Avant d'entamer l'ordre du jour, Patrick Gheraert fait lecture du rapport de la réunion du 22 mars dernier relative à la vitesse dans Raray.

voir le compte rendu en annexe.

BUDGET

Toutes les valeurs sont exprimées en euros

Résultat commune 2021

Compte administratif et compte de gestion

	Recettes	Dépenses	Résultat 2021
Fonctionnement	196 411.41	211 035.69	- 14 624.28
Investissement	102 229.15	88 947.32	13 281.83
	298 640.56	299 983.01	- 1 342.45

Résultat de clôture 2021

	Résultat de clôture N-1 (1/1/2021)	Part affectée à l'investissement Cpt 1068 N-1	Résultat 2021	Résultat de clôture 31/12/2021
Fonctionnement	206 678.21	- 60 000.00	- 14 624.28	132 053.93
Investissement	43 259.94		13 281.83	56 541.77
	249 938.15	- 60 000.00	- 1 342.45	188 595.70

Affectation budgétaire 2022 :

Section fonctionnement

compte 1068 part affectée à investissement	20 000.00
compte 002 excédent de fonctionnement reporté :	<u>112 053.93</u>
	132 053.93

Section investissement

compte 001 solde d'investissement reporté :	56 541.77
---	------------------

188 595.70

Projet de budget primitif 2022

Fonctionnement

	DEPENSES	Budgétisé
011	Charges à caractères général	136 704.00
012	Charges de personnel	39 950.00
014	Atténuation de produits	21 242.00
65	Autres charges de gestion courante	35 042.00
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	1 820.00
23	Virement à l'investissement	60 000.00
	TOTAL DEPENSES	294 758.00

	RECETTES	Budgétisé
70	Produits des services	1 100.00
73	Impôts et taxes	134 712.00
74	Dotations et participation	9 150.00
75	Autres produits	36 320.00
76	Produit exceptionnels	22.07
	Total opérations réelles	181 304.07
002	Excédent reporté	113 453.933
	TOTAL RECETTES	294 758.00

tient compte des modification : + 900.00 enfant école Rully + 500.00 revalorisation fioul

Investissement

	DEPENSES	Budgétisé
16	Remboursement d'emprunt	19 868.00
20	Frais de document urbanisme	500.00
21	Immobilisations corporelles	80 005.77
23	Immobilisations en cours	164 000.00
	TOTAL DEPENSES	264 373.77

	RECETTES	Budgétisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	56 541.77
10	Dotation fonds divers réserves	28 022.00
13	Subventions d'investissement reçues	16 480.00
16	Emprunts et dettes assimilés	103 330.00
21	Virement de la section de fonctionnement	60 000.00
	TOTAL DES RECETTES	264 373.77

Adopté à l'unanimité

Lecture est faite du tableau des travaux et subventions 2021
Lecture est faite du tableau des travaux en cours
Lecture est faite du tableau des recettes annuelles perçues de l'Etat

2) Fixation des taux d'imposition 2022

(tableau des taxes)

La hausse des bases d'imposition 2022 représente à elle seule une augmentation importante, par conséquent, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux d'imposition et le fixe à : -1%.

Adopté à l'unanimité

3) Subventions accordées aux associations

FC Ruraville	=	300.00
Pétanque de Verberie	=	300.00
Tennis Club de Rully	=	1 000.00
L'Art en Chemin	=	600.00
L'Atelier des Arts	=	400.00
Ecole de Rully	=	1 000.00

Adopté à l'unanimité

Association Fêtes Loisirs = 5 000.00

Adopté à 9 voix pour et 1 voix contre

4) SEZEO

Adhésion de la commune d'Angicourt

Adopté à l'unanimité

5) Rue des jardins potagers, numérotation complémentaire

Un terrain supplémentaire a été vendu rue des jardins potager

Adopté à l'unanimité

6) Urgences de l'hôpital de Senlis

Le conseil municipal se prononce favorablement à la réouverture des urgences de l'hôpital de Senlis, celles-ci ayant été fermées de façon provisoire et transférées à l'Hospital de Creil

Adopté à l'unanimité

DIVERS

Compte rendu des commissions de la CCSSO

Commission tourisme : Président Jean Marc de La Bédoyère

La chaussée Brunehaut pourrait, dans les projets de tourisme, voies douces, devenir une piste cyclable avec l'aménagement en son centre d'une bande d'enrobé.

La reprise des visiteurs sur le territoire semble remonter,
en 2019 les visites étaient d'environ 30 000,
en 2020 les visites ne sont plus qu'à 13.000 (confinements)
en 2021 les visites remontent à 20 729. Les bureaux d'accueil étaient fermés à cause de la pandémie du 19 mars au 18 mai 2021

CCSSO

Il est à noter qu' à la suite des visites de Monsieur Guillaume Maréchal, Président de la CCSSO, dans chaque ville et village de la CCSSO, une certaine reprise de confiance se fait sentir au sein du Conseil communautaire.

Fête du village 2022

date retenue : le 25 juin 2022 à 18h30 dans la cour de la mairie.

Sport

Jean René Luc a participé aux championnats de France de tir à l'arc handicapé à Biarritz les 20 et 22 mars derniers et s'est qualifié 2ème sur 50 participants.

Félicitations

Conseil Municipal

Le Conseil municipal a reçu la lettre de démission d'Ophélie Chapin, adressée avec toute la gentillesse qui la caractérise, pour s'installer en Bretagne.

Monsieur le Maire nous fait lecture de sa réponse, toute aussi agréable, qu'il lui fait en retour, soulignant ses qualités de conseillère et la bienveillance dont elle a toujours su faire preuve en ses deux années de conseil à Raray.

Terres de la Borde

Olivier Pilat représentant la SARL Terre de Laborde souhaiterait une autorisation afin de passer dans le sol du chemin communal dit "chemin de Baron" deux canalisations pour acheminer du "digestat" issu de la méthanisation, en vue de répondre aux besoins de stockage vers une lagune de stockage et afin de fertiliser les parcelles sur les communes de Rully et Brasseuse.

Nicolas de La Fournière demande quel sera le contenu du "protocole" et quelle sera la contrepartie.

Monsieur le Maire contactera la SARL Terres de la Borde afin que les associés rédigent une proposition de « protocole »

Frais de formation

Monsieur le Maire rappelle qu'ils sont inscrits de façon obligatoire dans le budget et que les élus sont invités à se former.

SNCF

Se référant à une convention établie en son temps, la SNCF demande l'entretien, soit le désherbage, du pont chaussée Brunehaut, enjambant le TGV.

Jardin Décor a adressé son devis : coût "0"

page 4

EP SOVAL

Epicerie solidaire à Béthisy Saint Pierre

Mme Copigny sollicite la commune afin d'adhérer à raison de 1.20 euros par habitant

Le conseil est favorable

Jardin Décor - produits phytosanitaires

Jardin Décor nous adresse les dernières directives en matière de produits phytosanitaires.

La Loi Labbé et son extension, arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de ces produits, se durcit à compter du 1er juillet 2022.

Nous mettons dès à présent ce courrier sur le site de la commune.

SOS Calvaires

Une association de bénévoles propose de prendre en charge la restauration de nos calvaires à titre gracieux, (angle rue Jean Cocteau et cimetière de Raray).

Le conseil y étant favorable, la commune choisira et fournira les matériaux nécessaires.

Fibre Optique

Le prestataire de fibre optique Orange, représenté par Monsieur Arnaud Richard, interface avec les collectivités, confirme les problèmes que représentent les vols incessants de cuivre composant les câbles alimentant le réseau téléphonique.

Non seulement ces désordres perturbent grandement les habitants de la commune par des coupures de réseau intempestives mais représentent également un coût important pour le prestataire.

Aussi, ce dernier propose une consultation publique lors de laquelle il encouragerait les habitants à passer rapidement à la fibre optique en les rassurant quant au coût de l'abonnement (hors travaux).

Il est à noter qu'à partir de 2023, ces câbles ne seront plus utilisés pour le téléphone, donc l'ADSL.

Plombier

Les prestations de plomberie actuelles assurant les interventions sur les biens communaux présentant quelques défectsions, Monsieur le Maire contacte "Dupont Thermique" pour en assurer le remplacement.

Réceptions

Jusqu'alors, la commune pouvait disposer d'une salle dans l'enceinte du château pour les réceptions, réunions, fêtes etc.

Le château n'étant plus disponible, l'AFL, qui organise nos réceptions, se rapproche du conseil et expose son interrogation quant à la seule salle dont nous disposons.

La salle d'exposition devient trop petite au regard des nouveaux habitants qui se profilent, à l'installation des spectacles etc.

Aussi il est suggéré d'organiser les spectacles dans la salle d'exposition et d'installer des tentes chauffées dans la cour de l'ancienne école (tentes dont dispose l'AFL) pour les réceptions.

l'AFL propose de faire l'acquisition de chauffage en adéquation avec ce type d'évènements.

Crypte de l'église Saint Nicolas

Crypte

L'accès à la crypte étant ouvert, il est constaté la présence de déjections animales.
Monsieur le Maire propose la pose d'un grillage de protection.
Patrick Gheraert s'en charge avec Daniel Guillaume.

Revêtement de la chaussée rue Antoine de La Bédoyère

À la suite des travaux effectués lors du passage de l'eau potable, le revêtement de la voie a dû faire l'objet d'une reprise.

Cette partie présente un aspect plus lisse et glissant par rapport au reste de l'enrobé, ce qui gêne les riverains en cas de gel.

Nous contacterons le Maître d'ouvrage afin de lui soumettre cette constatation.

Prochain conseil municipal

Samedi 18 juin 2022 à 9 heures dans la salle du conseil

Aucun sujet n'étant plus évoqué, le conseil municipal est clos à 13 heures

annexe
VITESSE A RARAY

REUNION DU 22 MARS 2022

Compte rendu de la réunion qui s'est tenue à la mairie en présence de :

Mr Evrard, Unité territoriale Départementale.

Mme Zak, Unité Territoriale Départementale.

Mr De La Bédoyère, Maire de Raray.

Mme Belguerras, 1ère adjointe.

Mr. Patrick Gheraert

1) Rappel des faits,

- A la suite à des vitesses excessives sur la RN554 au niveau du hameau de La Borde et sur les RN 100 et 26 au niveau de la commune de Raray, nous avons missionné la Ste ISR afin d'avoir un rapport complet et pouvoir diagnostiquer les ouvrages à mettre en œuvre.
- L'étape suivante a été de nous faire accompagner de la Ste Select-VDR pour validation des ouvrages à réaliser et la constitution de deux demandes de subvention auprès des services du département.
- Le 28 janvier 2022 nous nous sommes réunis et avons validé l'ensemble de ces dossiers, car le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) exige l'envoi de tous les projets communaux avant le 31 janvier 2022.
- Le 11 février 2022 envoi des deux conventions signées à Mr Evrard.
- Le 16 février 2022 Mr Evrard nous répond que certains points des deux conventions ne lui permettaient pas de nous donner un avis favorable, et nous propose plusieurs dates pour une nouvelle réunion.
- Réunion prévue le 22 mars 2022.

2) A la présentation de nos demandes de subventions, Mr Evrard nous a confirmé qu'il y avait de nouvelles directives du département en termes de sécurité routière, il faudrait éviter les ouvrages du genre « plateaux surélevés » et favoriser les élargissements de trottoirs. (il nous a été dit : l'on ne gêne plus les automobilistes mais l'on protège les piétons)

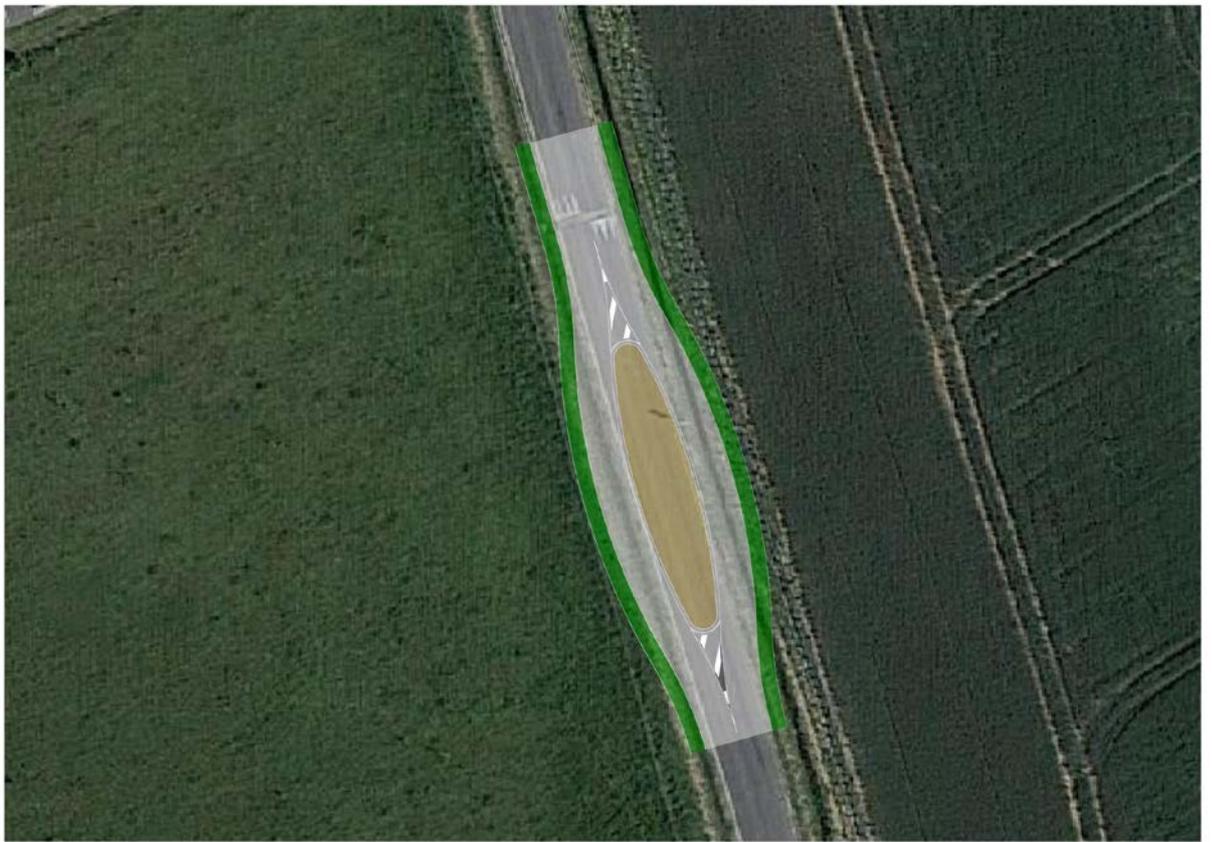
Info sur la différence entre plateau surélevé (a) et surélévation de chaussée(b)

- a) Le plateau surélevé a des rampants d'environ 10% sur un ml, cet ouvrage est préconisé en pleine agglomération, vitesse de passage des véhicules à 30 KM/H.

- b) La surélévation de chaussée a des rampants d'environ 5% sur deux ml, cet ouvrage est préconisé hors agglomération, vitesse de passage des véhicules à 50 KM/H.

Mr Evrard nous certifie que dans la configuration de la commune de Raray / La Borde la surélévation de chaussée est fortement recommandée, avec tout de même la possibilité de remplacer la surélévation de chaussée en sortie de La Borde direction Néry par une chicane. (La chicane limitant les bruits dus aux secousses et vibrations occasionnés par un plateau surélevé ou une surélévation de chaussée.)

La chicane nécessitant un élargissement de la chaussée la mairie devra pour cet ouvrage, acquérir du foncier.



En conclusion, nous allons, suite à cette réunion, demander à la Ste Select-VRD de prendre en compte les remarques de Mr Evrard et de constituer deux nouveaux dossiers de subvention à savoir :

1 dossier pour la RD 554 sur le hameau de La Borde, comprenant une surélévation et une chicane

1 dossier pour la RD 100 sur la commune de Raray, comprenant deux surélévations

Un plan mentionnera l'emplacement de ces ouvrages.

- 3) Un autre point de discussion a porté sur la dimension et le positionnement des panneaux « RARAY »

Il nous a été signalé que les panneaux signalant l'entrée et sortie du village été trop petit et qu'ils devraient être repositionnés, car ceux-ci sont actuellement aux limites des terrains de la commune et non en limite d'agglomération. (Ils devraient être au niveau des premières et dernières habitations.)

Dans le cas où le panneau « RARAY » à la sortie du village coté Rully serait rapproché des habitations, le panneau « PNR » ne serait plus à déplacer.